

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2023-04-01 MOTION DE LA VILLE DE GUJAN-MESTRAS SUR LE PROJET DE LA MISE EN 2X3 VOIES DE L'A63 ENTRE BORDEAUX ET SALLES PAR RECOURS À UNE CONCESSION AUTONOME ET SUR L'INTÉGRATION DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCESSION DE L'A660

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la salle municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 35

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2023

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Evelyne DONZEAUD, André MOUSTIÉ, Elisabeth REZER-SANDILLON, David DELIGEY, Patricia BOUILLON, Bernard COLLINET, Claude BENOIT-BALAGUER, adjoints

Bruno DUMONTEIL, Jean-Jacques GERMANEAU, Corine CAZADE, Corinne GAUTIEZ, Mélanie JEAN-JEAN, Fabienne LEHEUDÉ, Sylvie BANSARD, Jérémy DUPOUY, Kévin LANGLADE, Olivier PAINCHAULT, Jacques CHAUVET, Maxime KHELOUFI, France NORMAND, Tony LOURENÇO, Philippe GAUBERT, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Ludovic DUCOURAU donne procuration à Kévin LANGLADE

Magdalena RUIZ donne procuration à Xavier PARIS

Chantal DABÉ donne procuration à Jean-Jacques GERMANEAU

Stephan PEY donne procuration à André MOUSTIÉ

Mireille MAZURIER donne procuration à Elisabeth REZER-SANDILLON (arrivée à 18h55)

Michelle LOUSSOUARN donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Jean-Pierre PETIT donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Sandra PEIGNON donne procuration à Fabienne LEHEUDÉ (arrivée à 18h39)

Anne ELISSALDE donne procuration à Maxime KHELOUFI (arrivée à 19h13)

Michel DUVIGNAC donne procuration à Jacques CHAUVET

Mathieu ENTRAYGUES donne procuration à Philippe GAUBERT

Le quorum est atteint

Kevin LANGLADE a été nommé secrétaire de séance

Mes Chers Collègues,

Par lettre datée du 2 février 2021, Madame la Préfète de Région a souhaité recueillir l'avis de la COBAS sur le projet portant sur la mise à 2x3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles, par recours à une concession autonome et sur l'intégration dans le périmètre de la concession de l'A660 avec remise à niveau.

Après examen approfondi des différentes possibilités décrites sur cette future concession, les 4 Maires de la COBAS lui ont répondu le 08 mars 2021 **pour rejeter en bloc l'ensemble des scenarii proposés.**

Dans le cadre de la concertation publique avec garants qui se déroule du 30 janvier 2023 au 30 avril 2023, les quatre Maires de la COBAS ont renouvelé à maintes reprises leur opposition totale à un péage sur l'axe de l'A660.

Si effectivement la question de la mise à 2x3 voies de l'A63 entre la Métropole de Bordeaux et Salles peut se poser, elle résulte du fait qu'un véhicule sur trois est un camion en transit international. C'est un axe majeur du corridor Nord-Sud Atlantique entre la France et l'Espagne. Il n'appartient pas aux habitants du Bassin d'Arcachon de financer les infrastructures nécessaires à ces trafics.

À contrario, la mise à 2x3 voies de l'A660 n'est pas proposée et sa mise aux normes autoroutières et environnementales n'est qu'un artifice.

Enfin, il est inacceptable d'envisager un péage sur l'axe de l'A660 et plus particulièrement au niveau de l'échangeur du Teich pénalisant très sérieusement la population du Bassin.

À ce titre, il est primordial de rappeler que la COBAS a récemment financé sous maîtrise d'ouvrage de l'État les deux échangeurs de Gujan-Mestras et une partie de la mise à 2x2 voies de la RN250. Ces travaux essentiels pour améliorer la desserte du Bassin d'Arcachon ont coûté 52,5 millions d'euros qui ont été uniquement supportés, sans aucune participation financière, par la population locale.

Il n'est donc pas acceptable que les contribuables du territoire payent deux fois. Il en va du principe d'égalité des citoyens devant les charges publiques.

Si l'État veut faire les travaux de mise à 2x3 voies de l'A63 uniquement, c'est à lui de les financer directement ou par concession et d'assumer ses actes envers la population.

Considérant :

- que la mise à 2x3 voies de l'A660 doit être retirée du périmètre d'études de la concertation de l'A63 ainsi que les mises aux normes autoroutières et environnementales envisagées,
- que le péage envisagé à l'échangeur du Teich doit être retiré,
- que le projet ne prend pas en compte le financement à hauteur de 52,5 millions par la COBAS de deux échangeurs sur la commune de Gujan-Mestras et la mise à deux fois deux voies de la RN250 de l'échangeur de La Hume au rond-point de Bisserié sous maîtrise d'ouvrage publique de l'État,
- que le projet de l'État constitue donc une rupture de l'égalité devant les charges publiques,
- que le projet génère, pour éviter les péages, des itinéraires alternatifs qui impactent dramatiquement les voies internes et les centres-villes des quatre communes de la COBAS mais aussi de Biganos et de Mios.

Il vous est proposé de bien vouloir :

- **S'OPPOSER FAROUCHEMENT** à l'intégration de l'A660 dans le périmètre de la concession susvisée de l'A63 ;
- **S'OPPOSER FAROUCHEMENT** à tout péage au Teich (sortie n° 3) ;
- **DEMANDER** en cas d'intégration, malgré notre totale opposition, de prendre en compte dans les charges et conditions de la concession une créance de 52,5 millions au profit de la COBAS ;
- **DEMANDER** en cas de création de péages sur l'A63 et l'A660, la gratuité pour les habitants de la COBAS, de la COBAN et du Val de l'Eyre.

Amendement 1 :

REJETÉ À LA MAJORITÉ

POUR : 2 (Philippe GAUBERT, Mathieu ENTRAYGUES)

CONTRE : 27

ABSTENTIONS : 6 (Jacques CHAUVET, Anne ELISSALDE, Maxime KHELOUFI, France NORMAND, Michel DUVIGNAC) – (Tony LOURENÇO)

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

Amendement 2 :

REJETÉ À LA MAJORITÉ

POUR : 2 (Philippe GAUBERT, Mathieu ENTRAYGUES)

CONTRE : 27

ABSTENTIONS : 6 (Jacques CHAUVET, Anne ELISSALDE, Maxime KHELOUFI, France NORMAND, Michel DUVIGNAC) – (Tony LOURENÇO)

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

Amendement 3 :

REJETÉ À LA MAJORITÉ

POUR : 2 (Philippe GAUBERT, Mathieu ENTRAYGUES)

CONTRE : 27

ABSTENTIONS : 6 (Jacques CHAUVET, Anne ELISSALDE, Maxime KHELOUFI, France NORMAND, Michel DUVIGNAC) – (Tony LOURENÇO)

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

Amendement 4 :

REJETÉ À LA MAJORITÉ

POUR : 2 (Philippe GAUBERT, Mathieu ENTRAYGUES)

CONTRE : 27

ABSTENTIONS : 6 (Jacques CHAUVET, Anne ELISSALDE, Maxime KHELOUFI, France NORMAND, Michel DUVIGNAC) – (Tony LOURENÇO)

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

Amendement 5 :

REJETÉ À LA MAJORITÉ

POUR : 2 (Philippe GAUBERT, Mathieu ENTRAYGUES)

CONTRE : 27

ABSTENTIONS : 6 (Jacques CHAUVET, Anne ELISSALDE, Maxime KHELOUFI, France NORMAND, Michel DUVIGNAC) – (Tony LOURENÇO)

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

POUR : 27 – 6 (Jacques CHAUVET, Anne ELISSALDE, Maxime KHELOUFI, France NORMAND, Michel DUVIGNAC) – (Tony LOURENÇO)

CONTRE : 2 (Philippe GAUBERT, Mathieu ENTRAYGUES)

ABSTENTIONS : 0

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Publié le 14 avril 2023
GUJAN-MESTRAS le 14 avril 2023

Kévin LANGLADE
Secrétaire de séance